

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE (37)  
 PROCÈS VERBAL  
 CONSEIL MUNICIPAL  
 SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020

**Date de convocation :**  
**31/01/2020**  
**Date d'envoi :**  
**05/02/2020**  
**Date d'affichage :**  
**05/02/2020**

L'an deux mil vingt, le 11 février à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : **29**  
 Présents : **18**  
 Absents : **11**  
 Pouvoirs : **06**  
 Votants : **24**

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Anne-Christine GARCIA,  
 Messieurs Gilles FERRAND, Alain SELLIER, Eric VERHILLE.

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Danièle HOUDU, Claire CARTIER, Gisèle PICHAVANT, Sophie PENOT,  
 Messieurs Michel THUSSEAUD, Michel HIRTZ, Philippe RAIMOND, Jean-Marc CHATEAU, Joël MIOT, Antoine MAQUIN.

**Absents excusés :**

Mesdames Sabine DEJOUHANNET, Sylvie BOILLE, Christine MENORET, Stéphanie BIANCONI, Karine BARON,  
 Messieurs Pascal CHMIELEWSKY, Laurent DI PELLEGRINI.

**Absents :**

Madame Claudia JAROCKI LABIE,  
 Monsieur Guy MALZOPPI, Didier DOBRODZIEJ, Vincent PERRIN.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Sabine DEJOUHANNET avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND,  
 Monsieur Pascal CHMIELEWSKY avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,  
 Madame Sylvie BOILLE avait donné pouvoir à Monsieur Eric VERHILLE,  
 Madame Christine MENORET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,  
 Monsieur Laurent DI PELLEGRINI avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,  
 Madame Stéphanie BIANCONI avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danielle PLOQUIN



Madame Danielle PLOQUIN est désignée secrétaire de séance.

*XXXXXXXXXXXX*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2019.

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

*XXXXXXXXXXXX*

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT.

Le Conseil Municipal prend acte que 26 décisions ont été prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT depuis la séance du 10 décembre 2019.

- Décision N°DGS/2019/126 du 10/12/2019 portant signature d'un contrat de mise à jour du dossier technique amiante avec le Bureau VERITAS.
- Décision N°DGS/2019/127 du 11/12/2019 portant signature d'un avenant n°2 au contrat d'assurance « Dommages aux biens » signé avec la SMACL Assurances.
- Décision N°DGS/2019/128 du 13/12/2019 portant signature d'un avenant n°2 au contrat de cession du spectacle intitulé « Les dents du peigne » par la TITE COMPAGNIE.
- Décision N°DGS/2019/129 du 13/12/2019 portant signature d'un avenant n°2 au contrat d'assurance « Véhicules à moteur », signé avec la SMACL Assurances.
- Décision N°DGS/2019/130 du 13/12/2019 portant signature d'un avenant n°3 au contrat d'assurance « Véhicules à moteur », signé avec la SMACL Assurances.
- Décision N°DGS/2019/131 du 17/12/2019 portant signature d'un contrat de coordination de sécurité et de protection de la santé avec la Société ACP2S.
- Décision N°DGS/2019/132 du 18/12/2019 portant signature d'un contrat de cession du spectacle intitulé « Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprend à voler » avec l'Association La Bouillonnante.
- Décision N°DGS/2019/133 du 20/12/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N°DGS/2019/134 du 31/12/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N°DGS/2019/135 du 31/12/2019 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N°DGS/2020/01 du 02/01/2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre.
- Décision N°DGS/2020/02 du 03/01/2020 portant signature d'un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL PEREIRA Architectes, en vue de la transformation de l'ancienne trésorerie de Luynes en pôle de santé pluridisciplinaire.

- Décision N° DGS/2020/03 du 03/01/2020 portant signature d'un contrat de diagnostic amiante avec la Société DKRA INDUSTRIAL SAS.
- Décision N° DGS/2020/04 du 03/01/2020 portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec le CHRU de Tours.
- Décision N° DGS/2020/05 du 07/01/2020 portant signature d'une convention de mise à disposition du Centre Culturel de Luynes « La Grange ».
- Décision N° DGS/2020/06 du 07/01/2020 portant signature d'une convention de mise à disposition du Centre Culturel de Luynes « La Grange ».
- Décision N° DGS/2020/07 du 07/01/2020 portant signature d'un contrat de cession du spectacle intitulé « Distraction(s) », avec l'Association CUBI Production.
- Décision N° DGS/2020/08 du 08/01/2020 portant signature d'un contrat relatif au prêt d'œuvres pour l'exposition intitulée « Regard sur l'art contemporain Roumain » avec l'Association Soleil de l'Est.
- Décision N° DGS/2020/09 du 13/01/2020 portant signature d'un avenant n°1 à la convention de résidence courte entre la commune de Luynes et la compagnie Pérégrin.
- Décision N° DGS/2020/10 du 13/01/2020 portant délivrance d'une concession dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2020/11 du 15/01/2020 portant signature d'un avenant n°1 au contrat d'assurance « Dommages aux biens - tous risques expositions » signé avec la SMACL Assurances.
- Décision N° DGS/2020/12 du 16/01/2020 portant acceptation d'une indemnité de sinistre.
- Décision N° DGS/2020/13 du 28/01/2020 portant signature d'une convention relative au prêt d'objets et de documents pour l'exposition « La vie des Luynois au XVIIème siècle ».
- Décision N° DGS/2020/14 du 30/01/2020 portant abandon de concession au profit d'une autre concession dans le cimetière situé rue de l'Alma
- Décision N° DGS/2020/15 du 31/01/2020 portant signature d'une convention de prestation de service relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du Carnaval de Luynes.
- Décision N° DGS/2020/16 du 31/01/2020 portant signature d'un contrat de cession du spectacle intitulé « Petites histoires de la folie ordinaire » avec la Compagnie OCULUS.

*XXXXXXXXXXXXXXXX*

## ORDRE DU JOUR

### **DEL N° 11/02/2020-01 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020, AVANT LE VOTE DU BUDGET.**

Comme chaque année, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager
- Liquider
- Mandater

des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts des dépenses d'équipement dans cette section, lors de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit en l'espèce pour 2020 la somme de 195 000 €, calculée de la façon suivante :

Un quart des crédits d'investissement d'équipement ouverts en 2019 soit :

- Prévisions BP 2019 : 780 000 €

$780\ 000\ € / 4 = 195\ 000\ €$

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 195 000 €.**

**PRÉCISE que 162 000 € seulement seront affectés aux programmes ci-dessous :**

- 195 matériel sportif : 2 000 €
- 202 Matériel divers : 60 000 €
- 212 Acquisition foncière - Aménagement urbain : 10 000 €
- 215 Gros entretien bâtiments : 90 000 €

**S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.**

### **DEL N° 11/02/2020-02 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020.**

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2020 à l'aide du document qui a été remis à chaque membre du conseil, et exposé lors de la commission de finances du 05 février 2020.

Il rappelle que ce débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRe est une formalité substantielle au vote du budget et se concrétise par une délibération du Conseil Municipal, sans pour autant qu'il y ait un vote.

Le document comprend, cette année, six sous dossiers :

- Analyse rétrospective
- Première analyse de l'exercice budgétaire 2019
- Présentation générale des orientations budgétaires 2020
- Analyse détaillée de la dette de la commune
- Analyse détaillée de la fiscalité communale
- Prospective 2020 - 2024 section de fonctionnement

Monsieur le Maire invite les élus à se reporter aux différentes pages du document qui concernent directement la commune et pour lesquelles il fera un commentaire plus détaillé.

### 1<sup>ère</sup> Partie - Analyse rétrospective :

→ **Page 2** : les différents tableaux permettent de voir l'évolution des résultats budgétaires avec l'utilisation et l'affectation du résultat au niveau de la section de fonctionnement.

→ **Page 3** : le tableau présenté donne une vision de la section de fonctionnement avec l'évolution des différents postes que ce soit au niveau des dépenses que des recettes. Par ailleurs, cette page est agrémentée de graphiques qui permettent de voir l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement.

→ **Pages 4, 5 et 6** : sont consacrées à l'évolution des charges et produits réels de fonctionnement, c'est-à-dire aux dépenses qui donnent lieu à décaissement et aux recettes qui donnent lieu à encaissement. Les données qui sont présentées sont celles de l'année 2018 qui correspondent au dernier compte administratif voté.

Ainsi en 2018, la commune a dépensé 4 426 582 €, soit une diminution de 2.60 % par rapport à 2017.

Avec un ratio de 840 €/habitants, ces charges sont inférieures aux références régionales qui s'élèvent à 915 € et inférieures aux références départementales (950 €/habitant).

Monsieur le Maire indique que le principal poste de dépenses reste les charges de personnel qui s'élèvent à 2 686 208 € en 2018 soit 60.68 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que la moyenne régionale est de 57.94 %.

Monsieur le Maire attire également l'attention du Conseil Municipal sur la faible part que constituent les charges financières (partie intérêt de la dette) qui représentent seulement 2.65 % des dépenses de fonctionnement.

La part consacrée au paiement des intérêts de la dette avec 22 € par habitant reste inférieure à la moyenne des communes de la Région (34 €/habitant), et du Département (38 €/habitant).

Au niveau des recettes, la commune a encaissé en 2018 : 4 905 776 € soit 931€ par habitant contre une moyenne de 1 102 €/habitant au niveau de la Région et 1 114 € au niveau du Département.

→ **Pages 7, 8, 9 et 10** : les différents tableaux présentés permettent de voir la structure et les ratios de la section de fonctionnement, avec notamment l'évolution de la CAF brute et de la CAF nette.

Monsieur le Maire indique que la détérioration de la CAF nette s'explique d'une part par une diminution des recettes de fonctionnement liée à la baisse notamment de la DGF qui vient impacter la CAF brute.

Parallèlement, du fait du programme de l'espace culturel et du quartier Gambetta, il y a eu recours plus important à l'emprunt, ce qui est venu augmenter les frais liés au remboursement du capital de la dette.

Ces deux facteurs conjugués expliquent la chute de la CAF nette, c'est pourquoi cette année va se poursuivre la politique de désendettement mise en œuvre dès 2016, dont on voit les effets avec le graphique page 8.

→ **Pages 11 et 12** : présentent l'évolution de la section d'investissement avec un niveau de dépenses d'équipement toujours élevé, se situant autour de 1 336 052 € (moyenne sur la période 2008-2018).

## **2<sup>ème</sup> Partie - Première Analyse de l'exercice budgétaire 2019 :**

Elle présente selon le même schéma que l'analyse rétrospective les premiers résultats du Compte Administratif 2019.

Monsieur le Maire précise que ces chiffres, qui ont été extrapolés par les services, sont aujourd'hui confirmés par le Trésor Public.

Ils seront revus et analysés plus dans le détail au moment du vote du Compte Administratif.

## **3<sup>ème</sup> Partie :**

Consacrée à la présentation des orientations budgétaires 2020 :

→ **Pages 22 à 23** : présentent le contexte d'élaboration du budget 2020 à travers les dispositions de la loi de finances.

Monsieur le Maire commente les principales dispositions de la loi de finances 2020 pouvant impacter la commune.

Au vu de ce contexte, Monsieur le Maire présente quatre objectifs prioritaires des orientations budgétaires 2020, qui sont dans la continuité de l'année 2019 :

**1<sup>er</sup> objectif** : Non augmentation de la fiscalité avec la reconduction des taux d'imposition pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive.

**2<sup>nd</sup> objectif** : Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

**3<sup>ème</sup> objectif** : Poursuite du désendettement de la commune qui passe par une limitation du recours à l'emprunt (montant inférieur au capital remboursé).

**4<sup>ème</sup> objectif** : Poursuite d'une politique d'investissement en adéquation avec la capacité financière de la commune avec comme priorité cette année la réalisation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire et la poursuite du programme pluriannuel de voirie, à travers l'attribution de compensation de 300 000 € HT versée à Tours Métropole Val de Loire.

→ **Pages 25 à 27** : il s'agit de la vue d'ensemble de la section de fonctionnement avec la perspective de la CAF brute et nette.

→ **Page 28** : le tableau présente les grands équilibres de la section de fonctionnement.

→ **Pages 29 à 36** : concernent les recettes de la section de fonctionnement qui ont été estimées de façon prudente.

Les recettes réelles sont en progression dans le cadre de ces orientations budgétaires (+ 0.82 % soit en valeur absolue + 39 866 € par rapport à 2019).

Ensuite Monsieur le Maire expose un peu plus dans le détail les 4 principaux postes de ressources de la commune :

### ❖ **La fiscalité :**

Il indique qu'il proposera lors du vote du budget de maintenir comme il s'y était engagé les taux des impositions locales. Aucune augmentation depuis 2008 n'est à constater.

Il précise que le chiffre inscrit au titre des impôts locaux correspond au montant perçu en 2019.

S'ajoute à ce poste de la fiscalité la dotation de solidarité communautaire versée par Tours Métropole Val de Loire de 164 000 € reconduite au même niveau que 2018 et 2019.

❖ **Les dotations de l'Etat et autres subventions :**

Le montant prévisionnel de la DGF 2020 est diminué de 10 000 € pour tenir compte de la légère baisse de population (27 habitants).

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013, la commune aura perdu au niveau de la DGF + de 1 499 346€.

A côté de ces dotations, on trouve les différents fonds de concours de Tours Métropole Val de Loire pour le centre de loisirs, la structure multi-accueil, la saison culturelle. A noter que l'enveloppe attendue est de 79 680 €, montant identique à 2018 et 2019.

Enfin diverses subventions notamment celles versées par la CAF pour les différentes structures liées à l'enfance, la Région dans le cadre du dispositif « Projets Artistiques et Culturels de Territoire » PACT.

❖ **La fiscalité indirecte :**

La principale recette dans ce cadre correspond aux droits de mutation, qui est une recette assise sur une assiette fluctuante d'où une évaluation prudente dans le cadre des OB 205 000 € (224 785 € ayant été réalisés en 2019).

❖ **Les produits des services :** qui correspondent aux ressources que la commune tire de son fonctionnement (centre de loisirs, SMA, restauration scolaire...).

❖ **Autres produits de gestion courante :** ce poste concerne essentiellement les revenus des immeubles que la commune loue en tant que propriétaire.

➔ **Pages 37 à 45 :** exposent les dépenses de la section de fonctionnement. On note une progression de + 1.34 % des dépenses réelles soit + 63 712 €.

Monsieur le Maire détaille ensuite les différents postes de charges, à commencer par les frais de personnel qui sont estimés pour 2020 à 2 969 865 € soit une progression de 2.76 % par rapport au BP 2019.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à se reporter aux pages 37 à 42 du dossier des orientations budgétaires, où toutes les explications sont données en matière de ressources humaines.

Les charges à caractère général sont en diminution de 1.41 % par rapport à l'année dernière. Les explications sont fournies à la page 43.

En ce qui concerne les charges financières (remboursement de la dette pour la partie intérêts) elles s'élèvent à 107 665 € et sont en diminution de 7 809 €.

Monsieur le Maire indique qu'à la fin de l'exercice 2019, l'encours de la dette se composait de 16 contrats, dont 15 à taux fixe représentant plus de + 93.56 % du capital restant dû.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se reporter au dossier dette qui est intégré dans ce document des orientations budgétaires à la page 49.

Enfin, on trouve les charges de gestion courante qui sont en légère diminution de 0.69 %.

Au niveau de la section de fonctionnement, on constate une progression de l'autofinancement brut prévisionnel par rapport à 2019 + 38 509 €, soit + 5.52 %).

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une prévision au niveau du BP. L'autofinancement s'apprécie plus au niveau du Compte Administratif.

→ **Pages 46 à 48** : présentent la section d'investissement qui devrait s'élever à 2 182 174 €.

Cette somme intègre une enveloppe de 986 800 € de dépenses nouvelles d'équipement à laquelle il convient d'ajouter les 137 776.89 € de restes à réaliser 2019.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses concernent essentiellement le programme voirie pour 300 000 € HT, correspondant à l'attribution de compensation versée à Tours Métropole Val de Loire.

Mais surtout 560 000 € TTC sont prévus dans le cadre du Pôle de Santé Pluridisciplinaire.

Bien entendu, le détail de l'investissement 2020 sera présenté lors du vote du budget prévu le 03 mars prochain.

Pour financer ces dépenses, outre l'autofinancement prévisionnel d'un montant de 736 000 € il sera nécessaire d'avoir recours à un emprunt maximum de 250 000 € pour l'investissement classique 2020 et 400 000 € seront affectés au programme du Pôle de Santé.

Cette dernière somme sera bien entendu revue à la baisse, une fois les subventions notifiées.

De plus, Monsieur le Maire précise que pour cet emprunt il y aura une affectation de loyers au remboursement de l'annuité.

En effet, ce projet fait l'objet de demande de subventions au titre de la DETR 2020 et du F2D pour lesquelles les dossiers ont été déposés. La commune est en attente de réponse.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette opération sera également source de revenus avec les loyers qui seront perçus par la ville.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle d'emprunt et qu'il n'y a donc pas d'obligation de mobiliser ces fonds comme cela a été le cas en 2018 et en 2019.

Monsieur le Maire présente ensuite de façon sommaire le dossier « dette », « fiscal » et la prospective.

Ayant terminé son exposé Monsieur le Maire remercie les services pour la qualité et la transparence du document de ces orientations budgétaires, il ouvre ensuite le débat.

Aucune autre observation n'étant faite, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2020.**

**DEL N° 11/02/2020-03 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS (FAAL) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, PÉRIODE 2020 - 2022.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 20 janvier dernier la CAF Touraine a adressé une nouvelle convention du Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) pour la période 2020 - 2022.



Il convient de rappeler que le Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (FAAL) est un dispositif propre à la CAF Touraine qui apporte des moyens supplémentaires aux gestionnaires d'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) en contrepartie de l'application d'un barème départemental des participations familiales pour les familles les plus modestes.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales **TOURAINES** la convention de Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs susvisée.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ❖ Evènements passés :

**Samedi 8 février - Nouveaux arrivants**  
44 familles ont participé à cet événement

### ❖ Evènements à venir :

**Du 5 au 29 février - La vie des Luynois au XVIIe siècle**  
La Grange  
Exposition gratuite  
*Avec Revivance du Patrimoine en Pays Luynois*

**Vendredi 14 février à 20h30 - Musique à la cour du roi Louis XIII**  
La Grange  
Duo soprano et luth  
*T.P. : 10 € - T.R. : 8 € - Gratuit moins de 10 ans*

**Festival 1, 2, 3... CINÉ ! à La Grange**  
*Tarif unique : 4 €*  
*Bandes-annonces : [luynes.fr](http://luynes.fr)*

**Mardi 18 février à 14h30 - L'extraordinaire voyage de Marona**  
Animation (1h32) - Dès 7 ans  
*Après la séance : un atelier cinéma phonotropie*

**Dimanche 23 février à 16h30 - Le voyage dans la Lune**  
Animation (1h20) - Dès 5 ans  
*Après la séance : quiz sur les voyages dans l'espace*

**Mercredi 26 février à 10h30 - L'odyssée de Choum**  
Animation (38 min.) - Dès 3 ans  
*Après la séance : fabrication d'un masque de chouette*

**Mercredi 19 février à 10h30 - Jacob et les chiens qui parlent**

La Grange

Film d'animation (1h10)

T.U. : 4 € (1, 2, 3... CINÉ !)

Bande-annonce : [luynes.fr](http://luynes.fr)

**Mercredi 19 février - Contes pour les enfants**

Médiathèque

Pour les 2 / 5 ans : 10h45

Pour les 6 / 9 ans : 11h30

Animé par À fleur de contes - Gratuit

**Mercredi 19 et jeudi 20 février - Le blason du Duc de Luynes**

Médiathèque

Escape game gratuit

Inscription : 02 47 55 56 60

**Vendredi 21 février à 20h30 - La soie en Touraine**

La Grange

Conférence gratuite

**Mercredi 19 février à 10h (complet), visite supplémentaire à 14h00**

Rue Alfred Baugé

Inscription obligatoire en mairie avant mercredi 12 février : 02 47 55 35 55

**Mardi 25 février à 19h00 - Commission CASA Subvention aux associations**

Salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage

**Mercredi 26 février à 18h00 - Commission Finances BP 2020**

Salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage

**Mardi 03 mars à 20h30 - Conseil Municipal BP 2020**

Salle des Fêtes

**Samedi 14 mars - Carnaval de Luynes**

Départ à 14h du Parc des Varennes

Thème : cape et d'épée

*Édition spéciale dans le cadre des 400 ans de Luynes*

*Préparez vos costumes !*

**Dimanches 15 et 22 mars 2020 - Élections municipales**

Munissez-vous de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**Vendredi 3 avril - 20h - Dîner dansant**

Salle de l'Arpent Jeandon

Soirée organisée par le Comité de Jumelages

Inscription : J.-C. Gasser : 06 41 70 70 92 ou P. Fortun : 06 74 50 50 22

**Du mercredi 20 au dimanche 24 mai - Voyage à Meßstetten**

Organisé par le Comité de Jumelages de Luynes

Adulte : 110 € / - 12 ans : 85 €

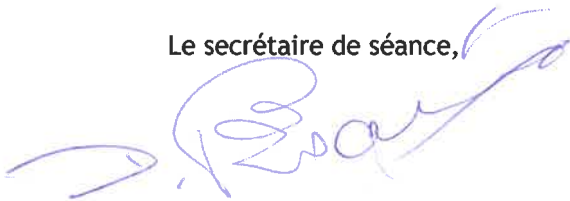
Inscription : Jean-Claude Gasser - 06 41 70 70 92



Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h10.

Fait à Luynes, le 12 février 2020

Le secrétaire de séance,



Danielle PLOQUIN

Le Maire,



Bertrand ROURET

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

**DEL N° 11/02/2020-01** AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020, AVANT LE VOTE DU BUDGET.

**DEL N° 11/02/2020-02** DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020.

**DEL N° 11/02/2020-03** RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS (FAAL) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, PÉRIODE 2020 - 2022.

*XXXXXXXXXXXX*